

CONSEIL FEDERAL

Réunion du Jeudi 18 novembre 2004
à 9h30

.....
Présidence : M. Claude SIMONET

Présents : MM. Frédéric THIRIEZ, Jean-Pierre ESCALETES,
Charles MOLINARI, Jean FOURNET-FAYARD, Bernard
BACOURT, Bernard DESUMER, Christian
TEINTURIER, Jean-Claude HAMEL, Noël LE GRAËT,
Jean-Marie LAWNICZAK, Bernard SAULES, René
CHARRIER, Jean-Baptiste COURROY

Assistent à la séance : MM. Jean VERBEKE, Paul LE HESRAN, Gérard
ENALT, Gérard ROUSSELOT, Raymond
DOMENECH, Jean LAPEYRE, Jacques THEBAULT,
Jean-Yves LE HUEDE, Jean-Pierre MORLANS

Excusés : MM. Michel PLATINI, Bernard GERARD, Aimé
JACQUET, Jacques LIENARD

.....
FÉLICITATIONS

Le Conseil, informé par son Président, présente ses plus chaleureuses félicitations pour la remise de la médaille d'or de la jeunesse et des sports décernée :

- A Monsieur Jean MAZZELLA, Président de la Commission de Discipline, Président de l'ANAF et Président de l'Amicale des Anciens Dirigeants,
- A Monsieur Marcel GLAVIEUX, Président du District de la Somme,
- A Monsieur Didier PAUCHARD, arbitre international,
- A Monsieur Jean-Claude HAZEUX, Président de la Ligue Champagne-Ardenne,
- A Monsieur André BRILLANT, Président du District de l'Essonne,
- A Monsieur Raymond BLANQUET, Président du District de l'Oise,
- A Monsieur Jean-Claude CROUZIT, Vice-Président de la Ligue du Centre-Ouest,
- A Monsieur Henri FAVRE, Secrétaire Général de la Ligue Rhône-Alpes,
- A Monsieur André SCHNOEBELEN, Vice-Président de la Ligue de Franche-Comté,

- A Monsieur Philippe LAFRIQUE, Président du District de la Creuse,
- A Monsieur Jean-Pierre MALBREL, Président du District du Lot
- A Monsieur Gilles VEISSIERE, arbitre,
- A Mademoiselle Sandrine ROUX, ancienne joueuse internationale,
- A Monsieur Joël POIRAUD, membre de la Commission Football Loisir et Football Entreprise,
- A Monsieur Gilles ROMEU, membre de la Commission du Championnat National,
- A Monsieur André GALLICE, membre de la Commission Football Loisir

Le Conseil, informé par son Président, présente ses plus chaleureuses félicitations :

- A Monsieur Joël LEONARD pour son élection à la présidence de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)
 - A Mademoiselle Sandrine MICHEL, secrétaire à la D.T.N., pour son mariage avec Monsieur Denis MORVAN,
- et remercie Monsieur Charles CHERBLANC pour l'ensemble de son action au bénéfice de l'A.N.P.D.F.

Le Conseil,

Adresse ses félicitations aux Présidents de Ligues et de Districts qui ont été reconduits dans leurs fonctions et ses encouragements dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions aux Présidents nouvellement élus.

ELECTIONS DES PRESIDENTS DE LIGUES ET DE DISTRICTS - Mandat 2004 / 2008

LIGUE	DISTRICT	DATE ELECTION	PRESIDENTS		Prise de Fonctions
			SORTANT	ENTRANT	
PARIS ILE DE FRANCE	Val de Marne	25-sept-04	Claude VERDURON	Thierry MERCIER, mais Pierre BOURDOIS jusqu'au 31,12,04	01,01,05
MAINE	Sarthe	01-oct-04	Claude DROUIN	Jean-Claude TESSIER	05,10,04
AQUITAINE	Gironde Est	08-oct-04	Michel RIMBAUD	Michel RIMBAUD	08,10,04
AQUITAINE	Dordogne Périgord	09-oct-04	Jean-Pierre GRELIER	Patrick MATTENET	11,10,04
ATLANTIQUE	Loire Atlantique	09-oct-04	Michel TRONSON	Michel TRONSON	09,10,04
BOURGOGNE	Pays Minier	09-oct-04	Michel MARTIN	Michel MARTIN	09,10,04
NORD Pas De CALAIS	Artois	09-oct-04	Jean-Claude DEVENYNS	Jean-Claude DEVENYNS	09,10,04
NORD Pas De CALAIS	Flandre	09-oct-04	Jacques DEBUCK	Patrice DODIN	09,10,04
BASSE NORMANDIE	Calvados	09-oct-04	Olivier HUMBERT	Olivier HUMBERT	09,10,04
NORMANDIE	Maritime	09-oct-04	Claude SALLE	Claude SALLE	09,10,04
NORMANDIE	Des Vallées	12-oct-04	Pierre DESJARDINS	Jacques DEVILLERS	01,01,05
NORD Pas De CALAIS	Côte d'Opale	14-oct-04	Daniel BLOUME	Georges FLOURET	14,10,04
NORMANDIE	Fluvial	14-oct-04	Daniel BOTTE	Daniel BOTTE	14,10,04

ELECTIONS DES PRESIDENTS DE LIGUES ET DE DISTRICTS - Mandat 2004 / 2008

LIGUE	DISTRICT	DATE ELECTION	PRESIDENTS		Prise de Fonctions
			SORTANT	ENTRANT	
CENTRE	Loir & Cher	15-oct-04	Gérard LASCAUX	Gérard LASCAUX	15,10,04
CENTRE OUEST	Creuse	15-oct-04	Philippe LAFRIQUE	Philippe LAFRIQUE	15,10,04
CENTRE OUEST	Vienne	15-oct-04	Jean-Pierre CHARBONNIER	Jean-Pierre CHARBONNIER	15,10,04
LORRAINE	Meuse	15-oct-04	Jean-Michel DILLMANN	Jean-Michel DILLMANN	15,10,04
MIDI PYRÉNÉES	Hte Garonne Comminges	15-oct-04	Maurice ESCAIG	Jacques ABADIE	15,10,04
NORD Pas De CALAIS	Escaut	15-oct-04	Bernard CAZIN	Bernard CAZIN	15,10,04
ATLANTIQUE	Maine & Loire	15-oct-04	Jean-Yves GAUTIER	Jean-Yves GAUTIER	15,10,04
RHÔNE ALPES	Isère	15-oct-04	Michel MUFFAT- JOLY	Michel MUFFAT-JOLY	15,10,04
RHÔNE ALPES	Loire	15-oct-04	René MONTAGNIER	René MONTAGNIER	15,10,04
CENTRE	Cher	16-oct-04	Paul CARRE	Robert GONZALES	02,11,04
CENTRE OUEST	Charente- Maritime	oct-04	Christian BONACHE	Léon SMOCK	16,10,04
CENTRE OUEST	Charente	16-oct-04	Jean-Louis DAUPHIN	Serge DELAUD	16,10,04
CENTRE OUEST	Corrèze	16-oct-04	René VAN ROKEGHEM	Gérard LENOIR	17,10,04
CENTRE OUEST	Deux Sèvres	16-oct-04	Pierre LACROIX	Pierre LACROIX	16,10,04
LANGUEDOC ROUSSILLON	Hérault	16-oct-04	Jacques ANDREU	Jacques ANDREU	16,10,04
LORRAINE	Vosges	16-oct-04	Guy ANTOINE	Guy ANTOINE	16,10,04
PICARDIE	Oise	16-oct-04	Raymond BLANQUET	Denis TROUVAIN	01,01,05
CENTRE OUEST	Haute Vienne	17-oct-04	Bernard LADRAT	Bernard LADRAT	17,10,04
AQUITAINE	Sauternais & Graves	22-oct-04	Jean-Pierre DUBEDAT	Jean-Pierre DUBEDAT	22,10,04
BOURGOGNE	Côte d'Or	22-oct-04	François CASTILLE	Michel NAGEOTTE	25,10,04
BOURGOGNE	Nièvre	22-oct-04	Daniel NIEZ	Pierre RAFFARD	22,10,04
CENTRE	Eure & Loir	22-oct-04	Claude BERTHIER	Jules DERON	22,10,04
MIDI PYRÉNÉES	Ariège	22-oct-04	Alain PAPY	Alain PAPY	22,10,04
AQUITAINE	Landes	23-oct-04	Joël LEONARD	Joël LEONARD	23,10,04
ATLANTIQUE	Vendée	23-oct-04	Gilles TEXIER	Alain DURAND	23,10,04
AUVERGNE	Allier	23-oct-04	Jean OURY	Guy POITEVIN	23,10,04
BOURGOGNE	Pays Saônois	23/10/2004	Gilbert FASSIO	Antoine VOISIN	23,10,04
BOURGOGNE	Yonne	23-oct-04	Michel LEBLANC	Michel LEBLANC	23,10,04
BRETAGNE		23/10/2004	Paul LE HESRAN	Jean-Michel BELLAT	23,10,04
CENTRE	Indre	23-oct-04	Jacky BOUZIER	Jacky BOUZIER	23,10,04
CENTRE	Loiret	23-oct-04	Marc DEBARBAT	Marc DEBARBAT	23,10,04
LANGUEDOC ROUSSILLON	Aude	23-oct-04	Francis MAIGRON	Francis MAIGRON	23,10,04
LORRAINE	Mosellan	23-oct-04	René LOPEZ	René LOPEZ	23,10,04
MÉDITERRANÉE		23-oct-04	Alain PORCU	Alain PORCU	23,10,04
MIDI PYRÉNÉES	Lot	23-oct-04	Jean-Pierre MALBREL	Gilles VERDIE	23,10,04

ELECTIONS DES PRESIDENTS DE LIGUES ET DE DISTRICTS - Mandat 2004 / 2008

LIGUE	DISTRICT	DATE ELECTION	PRESIDENTS		Prise de Fonctions
			SORTANT	ENTRANT	
MIDI PYRÉNÉES	Tarn & Garonne	23-oct-04	Michel GOMEZ	Bernard DELFOUR	23,10,04
RHÔNE ALPES	Ain	23-oct-04	Paul MICHALLET	Paul MICHALLET	23,10,04
AQUITAINE	Lot & Garonne	24-oct-04	Pierre BONSIRVEN	Pierre BONSIRVEN	24,10,04
AUVERGNE	Haute-Loire	24-oct-04	Raymond FOURNEL	Raymond FOURNEL	24,10,04
MIDI PYRÉNÉES	Hte Garonne Midi Toulousain	28-oct-04	Gérard BLANCAN	Gérard BLANCAN	28,10,04
AQUITAINE	Gironde Atlantique	29-oct-04	Thierry TRIJOULET	Christophe CAPELLI	29,10,04
LORRAINE	Meurthe & Moselle	29-oct-04	Jean-Pierre ANDRE	Jean-Marie THIRIET	29,10,04
AQUITAINE	Bordeaux	30/10/2004	Pierre SOUBABERE	Pierre SOUBABERE	30,10,04
LANGUEDOC ROUSSILLON	Gard Lozère	30-oct-04	Francis ANJOLRAS	Francis ANJOLRAS	30,10,04
LANGUEDOC ROUSSILLON	Pyrénées Orientales	30-oct-04	Edmond TORRES	Dominique CRESSEND	30,10,04
MIDI PYRÉNÉES	Hautes Pyrénées	30-oct-04	Maurice MENVIELLE	René LATAPIE	30,10,04
MIDI PYRÉNÉES	Tarn	30-oct-04	Gilbert SOUYRIS	Raphaël CARRUS	02,11,04
RHÔNE ALPES	Rhône	30-oct-04	Charles CHERBLANC	Charles CHERBLANC	30,10,04
MAINE		05-nov-04	Jean MEZIERE	Jean MEZIERE	05,11,04
LORRAINE		06-nov-04	Bernard DESUMER	Bernard DESUMER	06,11,04
MIDI PYRÉNÉES		06-nov-04	William MITRANO	Michel CHARRANCON	06,11,04
PARIS ILE DE FRANCE		06-nov-04	Jean VERBEKE	Claude VERDURON	01,01,05
ALSACE		13-nov-04	Gilbert SCHNEIDER	Gilbert SCHNEIDER	13,11,04
FRANCHE COMTE		13-nov-04	Roland COQUARD	Roland COQUARD	13,11,04

CONDOLEANCES

Le Conseil, informé,

- du décès du Père de Monsieur Marino FACCIOLLI, Directeur Administratif de l'Olympique Lyonnais,
- du décès de Monsieur Daniel CARPENTIER, ancien International en 1954,
- du décès du père de Monsieur Gaël GIVET, joueur de l'AS Monaco,
- du décès de la mère de Monsieur Bruno BINI, C.T.R. à la Ligue Méditerranéenne de Football,
- du décès de Monsieur J. CALMET, Président d'Honneur du District de Football de la Meuse et correspondant de l'Est Républicain.

Renouvelle ses condoléances et ses sentiments de sympathie attristés aux familles des disparus.

I - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA REUNION DU CONSEIL FEDERAL DU VENDREDI 8 OCTOBRE 2004 ET DU BUREAU DU CONSEIL FEDERAL DU JEUDI 21 OCTOBRE 2004

RATIFICATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU BUREAU DU C.N.F.A. DES 21 ET 29 SEPTEMBRE 2004

Les procès-verbaux sont lus et adoptés sous réserve des modifications suivantes :

Dans le PV du Bureau du Conseil Fédéral du 21 octobre 2004 *en page 2 dans la rubrique* **INFORMATIONS DU PRESIDENT** :

LETRE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE RELATIVE AUX ADAPTATIONS A LA REGLEMENTATION DE LA LFP

Il faut lire C.N.A.P.S. au lieu de S.N.A.P.S.

LETRE DE L'UEFA : ENQUETE DISCIPLINAIRE

Il faut lire Monsieur Edgar OBERTÜFER au lieu de UBERTÜFER.

II - INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

1. INFORMATIONS ECRITES

Le Conseil,

- Informé des informations écrites figurant dans le document joint en annexe 1,
- En prend acte.

2. CLASSEMENT F.I.F.A.

Le Conseil,

- Informé par son Président de la 2^{ème} place de la France à l'indice FIFA.
- En prend acte avec satisfaction.

3. EQUIPES DE FRANCE

Le Conseil,

- Informé par son Président et Monsieur Raymond DOMENECH de la poursuite de la reconstruction de l'Equipe de France qui s'opère progressivement.
- Déploie l'état de la pelouse du stade de France qui pour le match France/Pologne était désastreux,
- Prend acte de l'évolution positive qui se met en place dans la nouvelle équipe de France.

Le Conseil,

- Est informé par Monsieur Christian TEINTURIER de la rencontre ESPOIRS à Sète qui indique que c'était une bonne rencontre dans un stade bien rempli. Monsieur Christian TEINTURIER propose de remercier la municipalité de Sète en organisant le tirage au sort de la Coupe Gambardella en hommage à ce grand serviteur du Football.

Le Conseil,

- Donne son accord pour la mise en œuvre de cette opération.

Enfin, le Conseil informé,

- Par son Président, donne son accord pour la rencontre Angleterre/France le 29 mars 2006 pour l'inauguration du stade de Wembley dans les conditions exposées en séance.

4. SITUATION DE MONSIEUR ROBERT PIRES

Le Conseil,

- Informé par son Président et Monsieur Frédéric THIRIEZ du compte-rendu de l'audition de Monsieur Robert PIRES par la Délégation Permanente auprès de l'Equipe de France.
- Demande à son Président de poursuivre cette action en liaison avec l'intéressé et la société ADIDAS avant d'arrêter la sanction à infliger à l'intéressé.

5. AVENANT AU CONTRAT SIGNE PAR LA FFF AVEC TF1 POUR LA SAISON 2005/2006

Le Conseil,

- Informé par son Président des motivations et du contenu de cet avenant signé en juin 2003.
- Après discussion où interviennent notamment outre le Président, MM. Jean-Pierre ESCALLETES, Frédéric THIRIEZ et Noël LE GRAET,
- Soutient son Président pour la conclusion de cet avenant

6. 5EME JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Le Conseil,

- Informé par son Président de l'inauguration des jeux de la Francophonie du 7 au 17 octobre 2005 au NIGER.
- Informé de la position exprimée par le Directeur Technique National,
- Décide de participer à ces jeux avec une équipe des moins de 20 ans selon des modalités à définir.

7. JEUX MEDITERRANEENS

Le Conseil,

- Informé par son Président de l'organisation des jeux méditerranéens du 24 juin au 3 juillet 2005 à Almería,
- Informé de la position réservée du Directeur Technique National,
- Propose d'étudier la possibilité d'y participer avec une équipe de France universitaire.

8. MUSEE DU SPORT AU STADE DE FRANCE

Le Conseil,

- Informé par son Président de la lettre du Stade de France,
- Demande une consultation complémentaire au Stade de France portant notamment sur les conditions économiques.

9. LETTRE DU C.N.O.S.F. DU 22 OCTOBRE 2004 RELATIVE AU F.N.D.S.

Le Conseil,

- Informé par son Président du contenu de cette lettre joint en annexe 2.
- En prend acte.

10. AFFAIRES F.F.F. / PSG-OM MATCH DU 7 NOVEMBRE 2004

Le Conseil,

- Informé par son Président des incidents susvisés,
- Demande de se constituer partie civile devant ces affaires portées en justice.

11. LETTRE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE RELATIVE A LA PARITE HOMMES/FEMMES

Le Conseil,

- Informé par son Président du contenu de cette lettre,
- Demande à l'administration fédérale de préparer une réponse sur la réalité de la représentation féminine dans nos instances nationales ou locales (Ligues, Districts).

12. LETTRE DE LA COMMISSION EUROPEENNE RELATIVE A UNE ENQUETE SECTORIELLE SUR LA FOURNITURE DE CONTENUS A CARACTERE SPORTIF SUR LES RESEAUX DE 3EME GENERATION

Le Conseil,

- Informé par son Président de la lettre susvisée,
- Demande qu'une étude technique approfondie soit diligentée en la matière.

III - INFORMATIONS INTERNATIONALES

F.I.F.A. :

LETTRE DE LA FIFA DU 29 OCTOBRE 2004 RELATIVE AU MATCH DU CENTENAIRE FRANCE/BRESIL

Le Conseil,

- Informé par son Président du contenu très favorable de cette lettre tant sur la reconnaissance de la qualité de l'organisation fédérale que sur le bilan économique positif pour la F.F.F.
- En prend acte avec satisfaction.

**LETTRE DE LA FIFA DU 29 OCTOBRE 2004 RELATIVE A LA
COMPETITION PRELIMINAIRE ALLEMAGNE 2006**

Le Conseil,

- Informé par son Président de la lettre susvisée,
- Prend acte des instructions jointes en annexe 3.

CHAMPIONNAT DU MONDE DES MOINS DE 17 ANS DE LA FIFA 2007

Le Conseil,

- Informé par son Président de l'ouverture des candidatures pour l'organisation de cette compétition,
- Décide de se porter candidat à cette compétition.

U.E.F.A. :

FAIR-PLAY DES 17 ANS LE 30 NOVEMBRE A NYON

Le Conseil

- Informé par son Président de l'organisation de cette cérémonie de remise du Challenge Fair-Play,
- Décide de se faire représenter à cette manifestation par MM. Claude VERDURON et Christian TEINTURIER pour accompagner le joueur BEN ARFA de Lyon.

IV - FOOTBALL PROFESSIONNEL

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP DU 5
NOVEMBRE 2004**

Le Conseil

- Est informé par Monsieur Frédéric THIRIEZ, Président de la LFP sur le contenu des travaux du Conseil d'Administration de la LFP qui ont porté pour l'essentiel sur les points suivants :
 - Appel d'offres des droits TV
 - Exposition médiatique de la Coupe de la Ligue
 - Arbitrage
 - Violence et racisme sur les stades

Il s'ensuit une discussion où interviennent notamment, outre le Président, MM. Frédéric THIRIEZ, Charles MOLINARI, Bernard SAULES, Christian TEINTURIER, Jean-Claude HAMEL.

VI - C.N.F.A.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Conseil,

- Est informé par Monsieur Jean-Pierre ESCALLETES, Président du CNFA qui intervient sur :
 - le déroulement des élections dans les Ligues et Districts,
 - les réunions des groupes de travail mis en place qui se poursuivent.
- A ce sujet, l'élection des représentants des clubs nationaux dans les commissions est autorisée.

VI - PROBLEMES D'ACTUALITE

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Le Conseil,

- Est informé par son Président de la mise en place de cette commission. Sa composition définitive sera arrêtée lors de la prochaine réunion du Conseil Fédéral. Plusieurs personnes ont été contactées par le Président dont Messieurs Xavier LEBRAY, Joseph PARÉ, André SAUVAGE et Ernest JACKY. Monsieur Bernard DESUMER propose Monsieur Philippe RUBINSTEIN.

DEMANDE D'EVOCATION FORMULEE PAR LA LIGUE CORSE DE FOOTBALL CONTRE UNE DECISION DU BUREAU DU C.N.F.A. DU 29 SEPTEMBRE 2004 RELATIVE A LA RENCONTRE DE CFA2 DISPUTEE LE 7 AOUT 2004 ENTRE LE C.A. BASTIA ET L'ENTENTE PROVENÇALE DE MANOSQUE, QUI A ETE DONNEE A REJOUER.

Le Conseil,

- Informé par son Président de la demande d'évocation de la Ligue Corse de Football, le nombre requis de signatures de ses membres étant atteint,
- Décide d'évoquer,
- Considérant que le Bureau du Conseil National du Football Amateur a donné la rencontre citée en rubrique à rejouer sur la base d'une erreur administrative partielle,
- Considérant qu'il est avéré que l'Entente Provençale de Manosque avait aligné un joueur suspendu lors de la rencontre citée en rubrique remportée par le C.A. Bastia (4-3),
- Considérant que les conséquences de l'irrégularité constatée ne doivent pas porter préjudice au C.A. Bastia, victorieux sur le terrain malgré la présence non réglementaire d'un joueur adverse suspendu,
- Considérant qu'en même temps cette irrégularité ne peut bénéficier au club de l'Entente Provençale de Manosque qui, malgré un avantage indû, avait perdu sur le terrain.
- Considérant dès lors que, pour sa part, l'Entente Provençale de Manosque ne peut faire valoir une défaillance dans la consultation Minitel de ses joueurs suspendus que pour ne pas se voir infliger la perte du match par pénalité mais en aucun cas pour rejouer la rencontre, et qu'il y a lieu de revenir au résultat acquis sur le terrain,

Par ces motifs,

- Transmet le dossier à la Commission Centrale du CFA2, aux fins d'homologation.

DEMANDES D'EVOCATION FORMULEES PAR LE GAP HAUTES-ALPES F.C., LE STADE PLABENNECOIS ET LE R.C.S. LA CHAPELLE SAINT LUC CONTRE UNE DECISION DU BUREAU DU C.N.F.A. DU 29 SEPTEMBRE 2004 RELATIVE AUX MATCHS DU 7 AOUT 2004 : U.S. LE PONTET / GAP HAUTES ALPES F.C. (CFA, 3-1), STADE PLABENNECOIS / U.S. AVRANCHES (CFA2, 0-2) ET E.S. THAON / R.C.S. LA CHAPELLE SAINT-LUC (CFA2, 2-2).

Le Conseil,

- Informé par son Président des demandes d'évocation des clubs cités en rubrique,
- Considérant tout d'abord que le nombre requis de signatures de ses membres n'est atteint pour aucune des demandes,
- Considérant ensuite, qu'une demande d'évocation doit être formulée conformément à l'article 13 du Règlement Intérieur de la F.F.F. : « dans un délai maximum de 10 jours, suivant la date de notification de la décision définitive contestée », et que les demandes d'évocation du Stade Plabennecois et du R.C.S. La Chapelle Saint-Luc, datées respectivement du 22 octobre et du 3 novembre 2004, pour une décision du Bureau du C.N.F.A. notifiée le 8 octobre 2004, se trouvent hors délais et par conséquent irrecevables,
- Considérant enfin, compte tenu des propositions de conciliation du C.N.O.S.F. examinées ce jour, que les adversaires des requérants le jour de la rencontre, peuvent faire valoir une défaillance partielle dans la consultation Minitel de leurs joueurs suspendus pour ne pas se voir infliger la perte du match par pénalité et qu'il convient par conséquent de replacer les clubs sur le terrain dans la situation initiale,

Par tous ces motifs,

- Dit ne pouvoir donner suite aux demandes d'évocation sus-visées.

PROPOSITIONS DE CONCILIATION DU C.N.O.S.F. RELATIVES AUX MATCHS DU 7 AOUT 2004 : U.S. LE PONTET / GAP HAUTES ALPES F.C. (CFA, 3-1), STADE PLABENNECOIS / U.S. AVRANCHES (CFA2, 0-2).

Le Conseil,

Rappelé la décision de ce jour concernant les évocations du Gap Hautes Alpes F.C. et du Stade Plabennecois,

- Informé par son Président des propositions du conciliateur proposant aux clubs requérants de s'en tenir à la décision contestée, soit match à rejouer,
- Accepte les propositions.

PROPOSITION DE CONCILIATION RELATIVE A MONSIEUR CICCOLINI, ENTRAINEUR DE BASTIA

Le Conseil,

- Informé par son Président de la proposition de conciliation du CNOSF qui demande à la FFF d'autoriser Monsieur CICCOLINI à s'inscrire au prochain stage d'entraîneurs (PEPF).

- Après avoir été informé de l'avis du Directeur Technique National,
- Après discussion où interviennent notamment, outre le Président, MM. Frédéric THIRIEZ, Jean LAPEYRE, Jean-Pierre MORLANS, Raymond DOMENECH, Christian TEINTURIER, Bernard DESUMER, Gérard ROUSSELOT, Jean-Baptiste COURROY.
- Décide d'accepter la conciliation proposée.

PROPOSITION DE CONCILIATION DU CNOSF : OLYMPIQUE LYONNAIS C/LFP ET FFF

Le Conseil,

- Pris connaissance de l'avis du conciliateur,
- Retient que le conciliateur réaffirme le principe selon lequel « *les clubs doivent être tenus pour responsable de l'ensemble des incidents causés par leurs supporters, qu'ils soient intervenus dans leur propre stade ou dans l'enceinte d'un autre club, et dans cette hypothèse sans qu'il soit besoin de se demander si le club visiteur a organisé le déplacement de ses supporters* »,
- Rappelle que ce principe est inscrit dans les textes fédéraux, l'article 129 des Règlements Généraux de la F.F.F. énonçant le principe de la responsabilité objective des clubs pour les faits répréhensibles commis par leurs supporters à l'extérieur,
- Accepte la proposition du conciliateur invitant l'Olympique Lyonnais à s'en tenir à la décision contestée estimant cette sanction proportionnée aux faits incriminés en application du barème concernant les sanctions applicables en cas d'utilisation d'engins pyrotechniques.

MODALITES DE PURGE DES SUSPENSIONS ET RENCONTRES DECALEES AU LUNDI

Le Conseil,

- Pris connaissance de la saisine du Président de la LFP transmettant une correspondance du club GRENOBLE FOOT 38 portant sur les modalités de purge des suspensions telles que précisées dans les Règlements Généraux de la F.F.F. (Art. 226.4) et reprises par l'art. 351 des règlements de la LFP,
- Observe que la demande du club vise à remettre en cause un des principes fondamentaux du règlement disciplinaire fédéral qui s'applique de manière uniforme des compétitions de district au championnat de Ligue 1 et ce, pour une seule rencontre décalée chaque soirée de championnat de Ligue 2,
- Considère que l'opportunité d'une modification réglementaire ne s'impose aucunement compte tenu des aléas du calendrier sportif que subit de manière égale l'ensemble des clubs de L2,
- Observe par ailleurs que, concernant la rencontre du lundi, les deux équipes concernées se voient appliquer le même dispositif ne causant ainsi aucune inégalité entre les compétiteurs du jour,
- Retient qu'une telle modification serait susceptible d'ébranler la logique d'un dispositif qui est identique pour tous les clubs de football, pour une seule rencontre de Ligue 2 décalée.
- Dit qu'il n'y a pas matière à modifier les règles de purge des sanctions disciplinaires.

Par ailleurs,

- Prend acte de l'engagement de la L.F.P. à modifier la rédaction de l'article 351 de son règlement administratif.

CREATION DE L'ASSOCIATION « AMICALE FRANCAISE DES ARBITRES DE FOOTBALL » (AFAF)

Le Conseil,

- Informé par son Président d'une lettre de l'association susvisée portant sur la création de l'AFAF et sollicitant :
 - L'usage du logo de la FFF,
 - La localisation du siège administratif de l'AFAF au siège de la FFF.
- Après discussion où interviennent notamment, outre le Président, MM. Jean-Pierre ESCALETES, Bernard SAULES, René CHARRIER, Jean-Marie LAWNICZAK.
- En prend acte sachant que les questions posées dans ce courrier ne sont pas d'actualité.

TARIFS POUR LES MATCH FRANCE/SUEDE DU 9 FEVRIER 2005 ET FRANCE / SUISSE DU 26 MARS 2005

Le Conseil,

- Informé par son Directeur Général,
- Adopte les tarifs suivants :

**France / Suède
Mercredi 9 février 2005**

CATEGORIES	TARIF PUBLIC	OPERATION A -50%
Loges	65,00 €	- €
Siège 1er	55,00 €	- €
Catégorie 1	50,00 €	25,00 €
Catégorie 2	40,00 €	20,00 €
Catégorie 3	30,00 €	15,00 €
Catégorie 4	20,00 €	10,00 €
Tarif Club supporters Equipe de France	15,00 €	8,00 €

**France / Suisse
Samedi 26 mars 2005**

CATEGORIES	TARIF PUBLIC	TARIF CE ET LIGUES
Loges	95,00 €	- €
Siège 1er	80,00 €	- €
Catégorie 1	75,00 €	60,00 €
Catégorie 2	55,00 €	44,00 €
Catégorie 3	35,00 €	28,00 €
Catégorie 4	20,00 €	16,00 €
Tarif Club supporters Equipe de France	15,00 €	- €

RENOUVELLEMENT TRIENNAL DES LICENCES D'AGENT SPORTIF

Le Conseil,

- Vu l'article 15-2 de la loi du 16 juillet 1984 modifié par la loi du 6 juillet 2000,
- Rappel les dispositions de l'article 13 du décret du 29 avril 2002 pris pour l'application de l'article 15-2 de la loi susvisée,
- Pris connaissance de l'avis de la Commission des Agents Sportifs, réunie le 4 novembre 2004,
- Procède au renouvellement de la licence des agents sportifs suivants:

AKAKPO Yehoegnon	KRSTIC Alexander
ARGHIRUDIS Romain	LABLATINIERE Axel
BA BENGELLOUN Soukeyna	LAMBERT Maxence
BARBERAT Dominique	LARIOS Jean-François
BARRESI Jean-Luc	LIGUISTIN Patrice
BELKACEMI Farid	MAILLARD Gérard
BERNES Jean-Pierre	MANUELLO Michael
BOISSEAU Sébastien	MARCHAL Hervé
BOLI Zokou Roger	MEGE Fabrice
BONIFACI Gisèle	MENDELEWITSCH Patrick
CANARD Stéphane	MIGLIACCIO Alain
CANTON Pierre	MILLOT Georges
CANTONA Jean-Marie	MONGAI Christophe
CASINI Christian	MOUYAL Jacky
CASTAGNINO Eric	NTONA DIAVUA André
CHARREL Fabrice	PARENTE Mario-Nelson
CHOUYA Léandre	PAYAN Christian
CISSE Hamed	PERAIS Jacques
CLAIRE Georges	PESLERBE Franck
CORNU Lilian	PICOT Fabrice
COURBIS Stéphane	PIVETEAU Fabien
DA FONSECA Omar	POUGET Stéphane
DAOUDI Amar	PULLI Gianni
DEBLADIS Tanguy	QUESNEL Bernard
DECHAUX Laurent	ROMERO Jean-Louis
DENNEMONT Laurent	SAQUE Denis
DESMAZON Marc-Michel	SASSUS Jean-Luc
DJAZIRI Karim	SATIN Bruno
DOBRAJE Frédéric	SCHIANCHI Paul
DOUARD Hortense	SCHMITT Laurent
DRIANCOURT Bernard	SEBBAR Kaman
DUBOIS Thierry	SIX Dominique
DUMITRASCU Constantin	SONET Bertrand
DUPUY Régis	SUVRIJN Wilbert
DURAINCIE Pierre	SYLVAN Olivier
FARENG Michel	TIR Sadak
FLAVIER Philippe	TIRLOIT Alain
FRAPOLLI Sébastien	VAILLANT Eric
GAUCI Alain	VULACH Jean-Michel
GE Vincent	WABO-MABOU Simplicie
GIRARD Didier	WERTH Jeannot
GLANZ Patrick	YERIMA Têni
GRAS Thierry	
GREMEAUX Alain	
GUASMI Badreddine	
GUENOUM Anne-Sophie	
GUERRA Federico	
GUILBERT Frédéric	
GUTIERREZ Philippe	
HENOUDA Logbi	
JOUANNEAUX Olivier	
KASSA Salem	
KHACHIKIAN Laurent	

Leur licence est renouvelée pour une période de 3 années à compter de ce jour.

➤ S'oppose au renouvellement de la licence des agents sportifs suivants :

BOUTIGNY Eric
CALDERINI Damien
DURAN-SERRANO Yolande
LUYCKX Frédéric
MORALES Antonio
OSSELAER Jérôme
PLASSE Dominique
RAVARINO Céline
RICOUARD Soledad

Par ailleurs,

➤ Note que certains dossiers sont en attente de la réponse du Ministère sur un point de droit précis relatif aux conséquences de la suspension temporaire et volontaire sollicitée par des Agents sportifs quant à l'exercice de leur activité.

MISE EN ŒUVRE DE PROCEDURES DISCIPLINAIRES CONTRE DES AGENTS SPORTIFS :

Le Conseil,

➤ Pris connaissance de l'avis de la Commission des Agents Sportifs,
➤ Observe que, dans le cadre de l'examen des demandes de renouvellement de licence des agents sportifs, il est apparu que de nombreux mandats évoqués par les agents pour justifier de leur activité n'avaient jamais été communiqués à la F.F.F.
➤ Rappelle que la transmission des mandats est une obligation légale (Art. 15.2 III.) : « *Au titre de la délégation de pouvoir qui leur est concédée, les fédérations mentionnées à l'article 17 veillent à ce que les contrats mentionnés au premier alinéa préservent les intérêts des sportifs et de la discipline concernée. A cet effet, les contrats et les mandats sont communiqués aux fédérations. Les fédérations édictent des sanctions en cas de non- communication des contrats ou des mandats* ».

En conséquence, le Conseil,

➤ Décide d'engager une procédure disciplinaire contre les Agents concernés qui n'ont jamais transmis leurs contrats de mandats ou qui n'en n'ont transmis que quelques uns antérieurement à leur demande de renouvellement triennal de leur licence.

VII- QUESTIONS FINANCIERES

DEMANDE DE CAUTION EN FAVEUR DU DISTRICT DU VAR

Le Conseil,

- Après avoir entendu son Trésorier Général, décide de se porter caution à hauteur de 275 000 €uros sur le prêt à souscrire par le District du Var auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

INFORMATIONS DE LA SACEM CONCERNANT LES AUTORISATIONS DE DIFFUSION PUBLIQUE PENDANT LE REVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE

Le Conseil,

- Après avoir entendu son Trésorier Général, décide de communiquer le document reçu de la SACEM figurant en annexe 4.

TROPHEE ECUREUIL

Le Conseil,

- Informé par son Président des propositions suivantes de la Commission Centrale de la Coupe de France :

« La Caisse d'Épargne souhaite développer son partenariat avec la Coupe de France et à ce titre, créer un challenge permettant de récompenser les clubs les plus méritants dans la compétition.

Le classement de ce Trophée serait basé sur le nombre de tours accomplis, le niveau atteint dans l'épreuve et les performances réalisées (élimination d'un club de niveau supérieur).

Les meilleurs clubs de chacune des Ligues Régionales seraient récompensés ainsi que les trois meilleurs clubs au plan national.

Les dotations offertes à ces clubs correspondraient à une attribution de matériel et d'équipements d'un montant de 1.500 € environ pour les vainqueurs régionaux et de 2.000 à 3.000 € pour les vainqueurs nationaux.

Un plan média accompagnerait cette opération tant sur le plan régional que national à compter des 1/32^è de Finale. »

- Adopte les conditions d'organisation de ce trophée.

COMMISSION DE PREFORMATION

Le Conseil,

- Confirme la composition de cette commission :

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| - M. Jean-Claude HAMEL | - M. François BLAQUART |
| - M. Christian TEINTURIER | - M. Guy FERRIE |
| - M. Jean-Luc GRIPOND | - M. Jean-Pierre MORLANS |
| - M. Jean-Pierre LOUVEL | - M. Daniel ROLLAND |
| - M. Fernand DUCHAUSSOY | - M. Luc BRUDER |
| - M. Michel CHARRANÇON | - M. Olivier PERRIN |

VIII- COMMUNICATIONS DES LIGUES ET DES DISTRICTS

DE LA LIGUE DU CENTRE : CANDIDATURE A L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT D'EUROPE FEMININ DES MOINS DE 19 ANS EN 2006

Le Conseil,

- Informé par son Président de la candidature susvisée,
- Donne son accord sous réserve des conditions financières.

DE LA LIGUE DE FRANCHE-COMTE : CANDIDATURE A L'ORGANISATION DE MATCHES DES SELECTIONS NATIONALES FEMININES

Le Conseil,

- Informé par son Président de cette demande,
- Donne son accord.

IX - CALENDRIER INTERNATIONAL

SELECTION NATIONALE « MOINS DE 18 ANS » MATCH AMICAL FRANCE – ITALIE MERCREDI 1^{ER} DECEMBRE AU MANS A 15 HEURES AU STADE LEON-BOLLEE

Délégation: Claude VERDURON, Philippe BERGEROO, Gilles EYQUEM, Pascal ROHN, Dr Paul BAUDOUX, Joël BARTHE et 18 joueurs.

SELECTION NATIONALE « FUTSAL » 2 MATCHES AMICAUX ROUMANIE – France DU 20 AU 23 DECEMBRE 2004 A BUCAREST

Délégation: Michel MUFFAT-JOLY, Pierre JACKY, David MERESSE, Henri EMILE, Dr Pascal LEFEVRE, Jean-Pierre MULTIGNER et 14 joueurs.

SELECTION NATIONALE « MOINS DE 16 ANS » 2 MATCHES AMICAUX TURQUIE – FRANCE DU 2 AU 7 JANVIER 2005

Délégation: Jean-Pierre DUBEDAT, Luc RABAT, Paul GUERIN, Pierre SARRATIA, Dr Jean-Pierre BLAQUART, Thierry HOCQUET et 18 joueurs.

SELECTION NATIONALE « MOINS DE 17 ANS » ALGARVE CUP AU PORTUGAL

DU 24 AU 30 JANVIER 2005 Participants : Angleterre / France / Norvège / Portugal

Délégation: Jean-Claude LOUP, Guy FERRIER, Philippe MOUREAUX, Jean-Paul DELAHAYE, Dr Pascal MAILLE, Benjamin VINATIER, 1 kiné à désigner et 18 joueurs.

SELECTION NATIONALE « MOINS DE 19 ANS » TESTS MEDICAUX AU CTNFS DU 26 AU 28 JANVIER 2005

Encadrement: Jean GALLICE, Jean-Michel PRAT, Dr Edouard LIPKA, Guy PURAVET et 25 joueurs.

**EQUIPE DE FRANCE FOOTBALL ENTREPRISE - STAGE DE DETECTION
AU CTNFS DU 28 AU 30 JANVIER 2005**

Encadrement : Alain CHARRANCE, Didier BAUDRON, Jean-Louis FAVAUDON, Eric FREMION, Jean-Louis PAULINE, Dr James NOEL, Bernard CHATEAUGIRON et 30 joueurs.

X - QUESTIONS DIVERSES

**LETTRE DE LA MAIRIE DE PARIS DU 22 OCTOBRE 2004 RELATIVE A LA
CREATION D'UN DISTRICT A PARIS**

Le Conseil,

- Informé par son Président de la lettre susvisée,
- Demande à la Direction Juridique de diligenter une étude sur ce problème.

**LETTRE DE L'AMBASSADE DE FRANCE EN CHINE RELATIVE A UN
PROGRAMME DE FORMATION**

Le Conseil,

- Informé par son Président de la demande susvisée,
- Donne son accord de principe pour apporter son soutien à la Fédération Chinoise pour la préparation de l'Equipe olympique chinoise en France et au CTNFS en particulier.

LETTRE DE LA FONDATION ARMEE DU SALUT DU 28 OCTOBRE 2004

Le Conseil,

- Informé par son Président de cette lettre,
- Regrette de ne pouvoir y donner suite compte tenu du trop grand nombre de sollicitations en la matière.

LETTRE DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS DU 25 OCTOBRE 2004

Le Conseil,

- Informé par son Président,
- Regrette de ne pouvoir y donner suite compte tenu du trop grand nombre de sollicitations en la matière.

LETTRE DE SOS VILLAGE D'ENFANTS DU 9 NOVEMBRE 2004

Le Conseil,

- Informé par son Président,
- Donne son accord pour parrainer les actions entreprises par cette association.

Le Directeur Général,

Gérard ENAULT